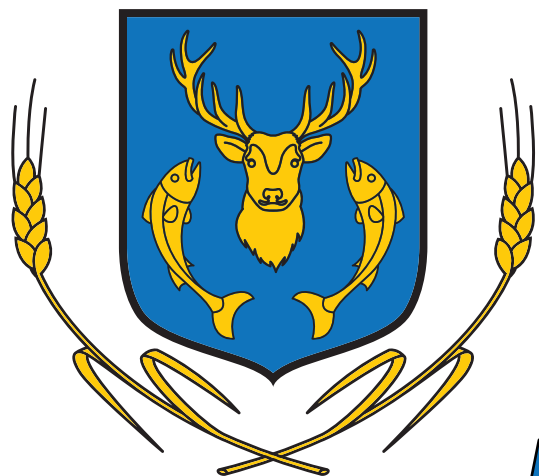




Commune de  
**Saint-Rémy**

21 Côte-d'Or

## ***LES ECHOS DU CAMPANILE***





# Sommaire

|                                                         |         |
|---------------------------------------------------------|---------|
| • Éditorial                                             | Page 1  |
| • Carnaval                                              | Page 2  |
| • Remplacement d'une pièce dans une station de relevage |         |
| • Elections municipales                                 | Page 3  |
| • Elections municipales : le nouveau conseil            |         |
| • Conseil municipal de Saint-Rémy                       | Page 4  |
| • Composition des commissions communales                | Page 5  |
| • Rénovation de la mare de Cruchy                       | Page 6  |
| • Rénovation de nos voiries                             |         |
| • Inondations 2026                                      |         |
| • Cérémonie pour la Journée Nationale du Souvenir       | Page 7  |
| • Journée Nationale du Souvenir (suite)                 | Page 8  |
| • Journée Nationale du Souvenir (suite)                 | Page 9  |
| • Cérémonie pour la Victoire du 8 mai 1945              | Page 10 |
| • Victoire du 8 mai 1945 (suite)                        | Page 11 |
| • Les brèves de la commune                              | Page 12 |
| • Les brèves de la commune (suite)                      | Page 13 |
| • Point d'information - Projet éolien de l'Herbue       |         |
| • Biodiversité                                          | Page 14 |
| • Biodiversité (suite)                                  | Page 15 |
| • L'ADMR de Montbard - Semur                            | Page 16 |
| • L'ADMR de Montbard - Semur (suite)                    | Page 17 |
| • Don du sang                                           | Page 18 |
| • Sensibilisation à la protection des cours d'eau       |         |
| • La fibre prend la relève                              |         |
| • Planning prévisionnel des manifestations              | Page 19 |
| • Amicale Pétanque Rémigeoise                           |         |
| • Football Club de Saint Rémy                           | Page 20 |
| • Au Cœur de la Vie Rémigeoise                          |         |
| • Club de l'Amitié                                      | Page 21 |
| • Association des Parents d'Elèves (A.P.E)              |         |
| • Jeux                                                  |         |

## Editorial



Chères Rémigeoises, chers Rémigeois,

Vous avez porté votre confiance à la liste “Génération Saint-Rémy” afin de renouveler le conseil municipal. Cette liste paritaire multigénérationnelle, composée de 7 conseillers sortants et 8 nouveaux colistiers, m’a élu premier édile de la commune le samedi 21 mars. Fonction que je prends à bras le corps afin de poursuivre les dossiers engagés par la précédente mandature mais également pour les dossiers à venir.

L’ensemble de la nouvelle équipe municipale s’est mise au travail dès les jours qui ont suivi l’élection afin d’impulser une nouvelle dynamique. Des missions ont été affectées aux adjoints et conseillers afin de m’épauler dans la gestion quotidienne par le biais des différentes commissions mises en place. Plusieurs d’entre elles ont déjà commencé un travail de fond sur notre organisation, sur la préparation des événements à venir et sur les travaux actuels et futurs.

Être conseiller municipal pendant les trois précédents mandats m’a permis d’apprendre le fonctionnement de notre municipalité et d’en comprendre tous les rouages. Je suis pleinement conscient de la tâche, de l’exigence et de la rigueur que cela implique. Etant salarié de la fonction publique, une organisation est déjà mise en place afin que je puisse exercer mes missions dans les meilleures conditions.

Comme vous avez pu le remarquer, le chantier d’entretien d’une partie de nos rues a été réalisé et sera poursuivi l’an prochain. Une programmation d’une rénovation plus globale sera étudiée dans les années à venir.

Le dossier de rénovation de la toiture de la salle des fêtes est en cours de traitement et d’études administratives. Nous espérons qu’il pourra aboutir prochainement afin de programmer les travaux.

Le budget de la commune adopté par la précédente municipalité est sain et nous permet d’envisager sereinement l’avenir tout en ayant une maîtrise de nos finances communales et de nos taux d’impositions.

Nous avons appris en fin d’année 2025 que le parc éolien de l’Herbue ne se fera finalement pas. D’autres ressources financières sont à trouver pour que nous puissions continuer à investir pour le bien de tous.

Je tiens, comme j’ai pu le faire lors de mon investiture, à remercier chaleureusement Yves Bilbot pour l’engagement qu’il a eu pendant toutes ces années à œuvrer pour le bien de la commune.

Vous pouvez compter sur l’investissement de toute l’équipe municipale. Je serai aux côtés de toutes et tous sans exception ainsi que de ceux qui œuvrent pour le rayonnement de notre commune.

Votre maire,  
Hervé Culas

## Carnaval

**En ce vendredi 27 février, nos écoles étaient à l'heure de carnaval !**

Après avoir regroupé tous les élèves, ceux-ci ont défilé sur le terrain de la Brenne devant les parents et passants heureux de voir cette assemblée haute en couleurs et costumes divers.

Puis ensuite tout le monde s'est dirigé vers la salle des fêtes, route de Semur, afin de poursuivre la fête organisée par les enseignantes et l'association des parents d'élèves.



*Le cortège des enfants*

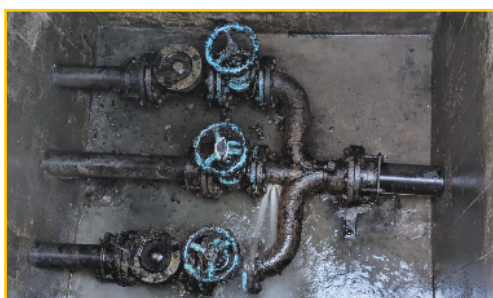


*Défilé sur la place de la Brenne*



*Les enfants heureux devant les parents*

## Remplacement d'une pièce dans une station de relevage



*La fuite sur la pièce usagée*

Une intervention a été réalisée dans la station de pompage vers la place de la Brenne.

Une pièce en sortie de pompe, pour le raccordement au réseau de la station d'épuration, était usée et percée et a dû être remplacée en urgence par une nouvelle pièce en inox.



*La pièce défectueuse*

Il a fallu la présence de l'entreprise Godard pendant toute l'intervention pour vider le regard, afin que l'entreprise Roche effectue le changement de la pièce "au sec".

Les travaux ont été réalisés pour un montant de 4 280 €.



*La nouvelle pièce*



*Mise en place de la nouvelle pièce*



## Elections municipales

En ce dimanche 15 mars, les 547 inscrits sur la liste électorale de la commune devaient se rendre au bureau de vote afin d'élire le nouveau conseil municipal.

Malgré les contraintes de vote dues aux changements des règles pour les communes de moins de

1000 habitants, 311 électeurs se sont déplacés afin de s'exprimer. Pour notre commune, comme 70 % des communes françaises, une seule liste avait été déposée en préfecture.

Celle-ci fut donc élue au premier tour.

1

Liste Hervé CULAS

100,00 %

260 voix

>

15 SIÈGES

547 inscrits

Participation :

56,86 %

311 votants

Abstention :

43,14 %

236 abstentions

Exprimés :

83,60 %

260 bulletins

Votes blancs :

1,61 %

5 bulletins

Votes nuls :

14,79 %

46 bulletins



*C'est l'heure du vote*



*L'heure du dépouillement*

## Elections municipales : le nouveau conseil



*La nouvelle équipe municipale*

**En cette fin d'après-midi ensoleillée du samedi 21 mars, a eu lieu l'installation du nouveau conseil municipal.**

Une nouvelle équipe rajeunie de 8 nouveaux conseillers s'est réunie pour élire le nouveau maire et ses adjoints. Chacun s'est engagé à servir la commune dans les différentes commissions.

Les premiers mots du nouveau Maire Hervé Culas ont rappelé l'engagement de cette nouvelle équipe pour l'avenir de notre village.

Il a également tenu à remercier Yves Bilbot pour ses 43 ans d'investissement pour la commune sous les applaudissements de l'assemblée.



*La passation de pouvoir entre Yves Bilbot et Hervé Culas*



# Conseil municipal de Saint-Rémy



**CULAS Hervé**  
Maire



**VAUTRAIN Patrick**  
1<sup>er</sup> adjoint



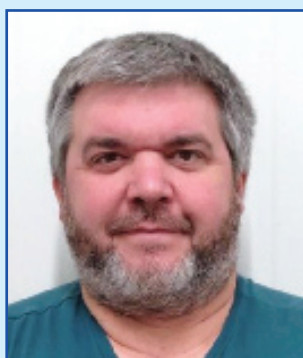
**DUPUIS Annie**  
2<sup>ème</sup> adjoint



**PRELAT Laurent**  
3<sup>ème</sup> adjoint



**VANDELLE Jean**  
Conseiller



**ROUSSELET Stéphane**  
Conseiller



**CARLIER Romain**  
Conseiller



**MICHELET Jean-François**  
Conseiller



**PERROT Marie-Pierre**  
Conseillère



**VAUTRAIN Françoise**  
Conseillère



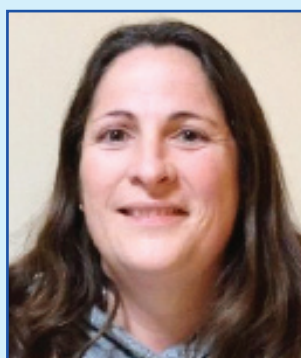
**ROUTIER Maryse**  
Conseillère



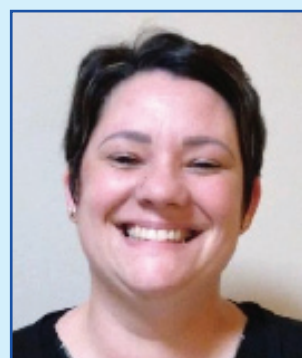
**KLOETZLEN Jean-Olivier**  
Conseiller



**BEAUFILS Martine**  
Conseillère



**VIEILLARD Céline**  
Conseillère



**CLAPIN Stéphanie**  
Conseillère



# Composition des commissions communales

## COMMISSIONS OBLIGATOIRES

### COMMISSION DE CONTROLE DE LA REGULARITE DE LA LISTE ELECTORALE :

M. Jean-François MICHELET, Mme Marie-Pierre PERROT, Mme Françoise VAUTRAIN.

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

M. Laurent PRÉLAT.

### COMMISSION APPEL D'OFFRE :

M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, M. Laurent PRÉLAT, M. Jean-Olivier KLOETZLEN, M. Jean-François MICHELET, M. Jean VANDELLE, M. Stéphane ROUSSELET, Mme Françoise VAUTRAIN.

## COMMISSIONS PERMANENTES SPECIALISEES

### COMMISSION TRAVAUX (voiries - réseaux - sécurité équipements - signalisation) :

M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, M. Laurent PRÉLAT, M. Jean-Olivier KLOETZLEN, M. Jean-François MICHELET, M. Jean VANDELLE, M. Stéphane ROUSSELET, Mme Françoise VAUTRAIN.

### COMMISSION FINANCES :

M. Hervé CULAS, M. Laurent PRÉLAT, M. Stéphane ROUSSELET.

### COMMISSION SPORT - CULTURE - ASSOCIATIONS :

M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, Mme Stéphanie CLAPIN, Mme Céline VIEILLARD, Mme Maryse ROUTIER.

### COMMISSION EVENEMENTIEL (fêtes - cérémonies - décorations de Noël - repas - etc..) :

M. Hervé CULAS, Mme Annie DUPUIS, Mme Stéphanie CLAPIN, Mme Céline VIEILLARD, Mme Maryse ROUTIER.

### COMMISSION BOIS, FORET et Chasse au bois, chasse en plaine :

M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, M. Jean-François MICHELET, M. Romain CARLIER, M. Stéphane ROUSSELET.

### COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :

M. Hervé CULAS, Mme Annie DUPUIS, Mme Martine BEAUFILS, Mme Marie-Pierre PERROT, Mme Maryse ROUTIER.

### COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

M. Hervé CULAS, Mme Annie DUPUIS, M. Jean VANDELLE, Mme Martine BEAUFILS, Mme Céline VIEILLARD, Mme Stéphanie CLAPIN.

### COMMISSION COMMUNICATION (bulletin - site internet - Facebook - panneau d'informations - etc...) :

M. Hervé CULAS, Mme Annie DUPUIS, M. Romain CARLIER, M. Jean VANDELLE, Mme Françoise VAUTRAIN.

### COMMISSION PATRIMOINE (bâti - non bâti - historique - naturel - urbanisme - PLUi) :

M. Hervé CULAS, M. Laurent PRÉLAT, M. Romain CARLIER, Mme Françoise VAUTRAIN, M. Stéphane ROUSSELET, M. Jean VANDELLE.

## DESIGNATION PAR L'EXECUTIF

### COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, M. Laurent PRÉLAT, M. Jean-Olivier KLOETZLEN, M. Jean-François MICHELET, M. Jean VANDELLE, M. Stéphane ROUSSELET, Mme Françoise VAUTRAIN.

#### Correspondant défense

Mme Stéphanie CLAPIN.

#### Correspondant sécurité routière

Mme Stéphanie CLAPIN.

#### Correspondant service incendie et secours

Mme Stéphanie CLAPIN.

## DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTBARDON

M. Hervé CULAS, M. Laurent PRÉLAT, Mme Annie DUPUIS (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente).

### COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

M. Romain CARLIER.

### SICECO :

M. Patrick VAUTRAIN, en qualité de délégué titulaire, M. Stéphane ROUSSELET, en qualité de délégué suppléant.

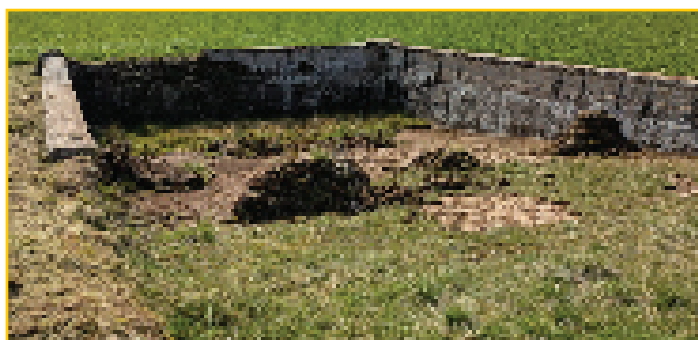


## Rénovation de la mare de Cruchy

Afin de préserver notre patrimoine, des travaux de rénovation de la mare de Cruchy ont été réalisés avant que celle-ci ne soit complètement détériorée.

Cela a consisté en un nettoyage du pavage, une reprise partielle des murs intérieurs en mortier à la chaux, une consolidation du mur du fond, et la remise en place de couvertines sur le dessus des murs.

Les travaux ont été réalisés par l'association Gren, pour un montant de 10 993,74 €.



*Etat de la mare avant les travaux*



*L'association Gren en action*



*En cours de finition*

## Rénovation de nos voiries



*L'entreprise Colas en action*

**Initiés par le précédent conseil municipal, les travaux de rénovation de certaines rues ont eu lieu fin avril.**

Il y a tout d'abord eu le balayage de l'ensemble de la voirie, puis l'entreprise Colas est intervenue pour faire un gravillonnage sur celles qui nécessitaient une rénovation rapide (Grande Rue, Rue des Roches, Rue du Floquet, Rue de l'Eglise, Rue Haute de la Damassue, Rue des Croisettes, Rue de la Fontaine, Rue du Château et le Chemin de la sous-station). Les travaux ont été réalisés pour un montant de 19 084 €. Pour information, un nouveau balayage des rues sera réalisé à l'automne, un délai devant être respecté.

## Inondations 2026



*La Brenne au plus fort de la crue*

Le début d'année a été très pluvieux ce qui a engendré des inondations au mois de février.

Le cours de la Brenne a été très élevé entre le 10 et le 22 février avec plusieurs pics de crue relevés :

Le 13 février – 3,44 m

Le 16 février – 3,29 m

Le 20 février – 3,40 m



*Les agents du département ont enlevé les arbres dans la rivière pendant la crue*

Avec la quantité d'eau tombée, la crainte de plusieurs rémigeois ne voulant pas revivre la crue de 2024 était compréhensible. Fort heureusement la rivière n'a pas atteint le même niveau, mais la décrue a été longue.

## Cérémonie pour la Journée Nationale du Souvenir

En ce dimanche 26 avril a eu lieu la cérémonie pour la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation.

Après l'évocation par Monsieur le Maire des 3 rémigeois morts en déportation qui habitaient la maison à côté du rond-point (sur laquelle une plaque est apposée) puis la lecture du message officiel, une gerbe a été déposée et une minute de silence observée.



*Discours et lecture du message officiel*



*Dépôt de la gerbe*



*Les rémigeois étaient présents*

### Message : Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

*Loi n° 54-415 du 14 avril 1954*

**Dimanche 26 avril 2026**

Le dernier dimanche d'avril, notre nation est appelée à rendre hommage aux victimes et héros de la déportation disparus dans les camps de concentration et les centres d'extermination nazis. La mort par le gaz, le travail forcé, la faim, la soif, les sévices de toutes sortes : tel était le traitement infligé à tous ceux que les nazis considéraient comme des ennemis du Reich en raison de leur engagement dans la Résistance, de leurs choix politiques, de leurs convictions religieuses, de leur mode de vie, ou même sans raison particulière pour toutes les victimes des rafles.

Lorsque les armées alliées entrèrent dans les camps, elles ont été confrontées à l'horreur de l'enfer concentrationnaire. Parmi les milliers de cadavres qui jonchaient le sol, des survivants erraient parmi les décombres, regards vides, corps décharnés : des enfants, des femmes et des hommes dont l'identité avait été retirée pour mieux les avilir. Il s'agissait d'une entreprise systématique de déshumanisation poussée à l'extrême jusqu'à la pratique d'expériences pseudo-médicales par des médecins nazis sans aucun scrupule.

Malgré l'avancée des forces alliées sur tous les fronts, le III<sup>e</sup> Reich n'a pas renoncé à son dessein mortifère.

Ce message a été rédigé conjointement par La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP), La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD), l'Union Nationale des Associations de Déportés et Internés de la Résistance et Familles (UNADIF - FNDIR)

Il ordonne l'évacuation des survivants des camps qui se transforme en d'impitoyables Marches de la Mort. Les déportés qui sont revenus de cet enfer, ont vécu un retour difficile à la vie et à la liberté. Mais, fidèles aux serments prêtés à leurs camarades disparus, les survivants ont, malgré leurs propres traumatismes ou la difficulté d'être crus, pris le chemin courageux du témoignage.

Au moment où les derniers déportés nous quittent, la remémoration de leurs engagements et de leurs sacrifices doit continuer d'être un rempart contre l'ignorance, l'oppression et l'antisémitisme. Aujourd'hui se jouent de nouveaux équilibres mondiaux dans des rapports de force anxiogènes, et le combat des déportés, attachés au respect du droit international porté par le tribunal de Nuremberg, ne doit pas rester vain.

La mémoire de la déportation s'inscrit dans le patrimoine immatériel de l'humanité en ce qu'elle a de plus sombre, aussi sa transmission se veut-elle un acte de confiance à l'égard des jeunes générations dont la conscience et la responsabilité doivent permettre de garantir les valeurs civilisatrices de paix, de liberté, de dignité pour tous.



## Journée Nationale du Souvenir (suite)

### Mémoire

Georges GARNIER

Marie-Jeanne SERGENT (son épouse)

Georges VINCENOT (leur gendre)

#### Voici leur histoire :

Quelques jours après l'arrestation, le 18 novembre 1943 dans le canton d'Ancy-le-Franc (89), de René GARNIER, chef du maquis de la Flèche Noire, les Allemands

arrêtèrent à Saint-Rémy, ses parents Georges et son épouse Marie-Jeanne SERGENT, leur jeune fils Albert et leur gendre Georges VINCENOT.

George GARNIER fût déporté le 15 juillet 1944 de Compiègne (60) à Neuengamme (Allemagne) - Matricule 36824, affecté en



La plaque apposée sur le mur de leur maison

kommando de travail sur des chantiers à Hamburg / Hambourg, évacué sur Oranienburg Sachsenhausen, Ravensbrück et enfin au camp de Bergen-Belsen où il décéda le 09 février 1945 à l'âge de 57 ans.

Marie-Jeanne SERGENT, née le 14 mars 1887 à Paris 13<sup>e</sup> (75), est décédée au camp de Ravensbrück (Allemagne) le 10 janvier 1945 à l'âge de 57 ans. Nous n'avons pas d'information sur son convoi.

Georges VINCENOT fût déporté le 15 juillet 1944 de Compiègne (60) au camp de concentration de Neuengamme (Allemagne) où il décéda le 15 août 1944 à l'âge de 28 ans. Matricule : 36815

Source : <https://www.memorialgenweb.org>

### Témoignage Albert-Émile Garnier, fils des époux Garnier

Article du 5 février 2015, dans l'Yonne Républicaine

"À 20 ans, Albert-Émile Garnier vivait l'atrocité des camps."

Admirable à 90 ans, Albert-Émile Garnier valse avec les émotions. Deux ans de camps, de Fresnes à Oranienburg, collent à la peau de ce déporté et orphelin.

"J'entre dans ma 91<sup>e</sup> année. C'est bon d'être là, d'être encore là." En tombant sur le témoignage de Jean Léger (notre édition du 28 janvier 2015), l'attachant Tonnerrois d'adoption s'est dit "Pourquoi pas moi?". Dans sa demeure de Baon avec son épouse Yvette, Albert-Émile Garnier revient sur "les cinq cent quarante-huit jours les plus douloureux de sa vie", comme il l'écrit dans un recueil. Vital. L'enfer des camps, le Côte-d'Orien veut en parler. Se doit d'en parler.

"Cela me soulage et j'ai toute ma tête. Si on ne le fait pas, on basculera dans l'ignorance..." Ses larmes montent en une fraction de seconde. À cause de ce 23 novembre 1943. Les Traction avant de la Gestapo déboulent à Montbard. "La bande de Bonnie et Laffont", de la milice française, menotte Albert-Émile, jeune employé de métallurgie.

Ses parents, à la tête d'un café, seront arrêtés deux jours plus tard, la veille de son beau-frère Georges. "Ils auraient pu se sauver..." Sous-officier, son frère René est recherché. "Sa tête était mise à prix à 500.000 francs en 1942 ! Maquisard, il n'a jamais été pris. Ils voulaient que je dise où était mon frère... J'étais flagellé", lâche-t-il, en sanglots.

À la prison de Fresnes, le Bourguignon vit sept mois et demi "de torture". Cellule 424. Il débite encore froidement son numéro de matricule (36.824), en allemand.

Comme à chaque appel. "Sinon, c'était la matraque." Albert-Émile Garnier n'a jamais pu récupérer sa "tenue

rayée" de détention. "Trop maculée de sang. J'aurais aimé la garder."

Juillet 1944. Les convois de prisonniers depuis Compiègne gagnent l'Allemagne. "Nous étions déshabillés, 80 par wagon à bestiaux, dans une chaleur torride. Un bidon d'huile coupé en deux nous servait de tinette."

À Neuengamme, il côtoie deux mois 120 déportés par baraquement. Dont un ministre belge et son "petit Christ" emmené avec lui. "Si je suis là, c'est grâce à lui. Et le déminage de bombes m'a sauvé."

Jeanne, sa mère, "est morte dans un four crématoire de Ravensbrück, trois semaines avant la Libération." Les pleurs ressurgissent. Idem à l'évocation de son père Georges, disparu au camp de Bergen-Belsen. À 58 ans.

### BIOGRAPHIE

**2 novembre 1924.** Naissance à Saint-Rémy (Côte-d'Or).

**23 novembre 1943.** Arrêté par la Gestapo à Montbard puis interné à la prison de Fresnes.

**1944.** Déporté à Neuengamme où il démine des bombes. Puis répare des voies ferrées au kommando de Sachsenhausen.

**1945.** Libéré par les Russes à Oranienburg. Rapatrié par une Forteresse volante américaine à Villacoublay.

**13 septembre 1950.** Épouse Yvette, de Baon, où il exploite une ferme.

**1959.** Officier de la Légion d'Honneur.

**1971.** Maire honoraire de Baon, durant deux mandats.

**Novembre 2022.** Décès.

## Journée Nationale du Souvenir (suite)

**Pour comprendre ce qu'il s'est passé à Saint-Rémy et qui a conduit à la déportation de la famille Garnier voici l'histoire d'un maquisard : DOROTTE Jean-Louis ("Louis") - Maitron patrimonial (2006-2024)**

Né le 3 mai 1925 à Nuits-sur-Armançon (Yonne), tué accidentellement le 18 juin 1944 au cours d'une mission de sabotage à Pontaix (Drôme) ; maquisard FTP (maquis Vauban, maquis de la Flèche noire et maquis de la Drôme).

Alors qu'il n'avait pas encore 18 ans, Jean-Louis Dorotte fut l'un des tous premiers maquisards de l'Yonne. Il mourut en mission peu après son 19e anniversaire, après seize mois de combat au sein de trois maquis FTP successifs, d'abord dans l'Yonne, puis dans la Drôme.

François Grillot, responsable départemental des FTP de l'Yonne, organisa deux groupes de sédentaires FTP à l'automne 1942, le premier à Saint-Léger-Vauban, dans le Morvan, autour d'Armand Simonnot, le second à Ravières, commune de 1 300 habitants du Tonnerrois vouée à l'extraction de la pierre. Par la suite, ces deux groupes réunis constitueront le maquis Vauban. Le groupe de Ravières fut créé à partir d'un noyau de cinq militants communistes reconstitué par Gabriel Ramelet. Il était dirigé de fait par un homme d'expérience, un quinquagénaire venu de Comblanchien (Côte-d'Or), Émile Proudhon, membre du Comité militaire régional des FTP. Ce groupe entra en action dès le 15 novembre 1942 avec le sabotage de l'écluse de Rougemont sur le canal de Bourgogne. Son champ d'action s'étendit assez vite sur l'axe stratégique majeur formé par la RN5, le canal de Bourgogne et la ligne ferroviaire du PLM. L'état-major départemental des FTP transforma le groupe de Ravières en véritable maquis, le 17 février 1943. C'est à cette époque que Jean-Louis Dorotte, qui habitait Nuits-sur-Armançon, commune voisine de Ravières, et trois autres hommes intégrèrent le groupe. Ces maquisards, les premiers de l'Yonne, rencontrèrent des problèmes de ravitaillement et de sécurité. Ils nomadisèrent autour de Ravières et effectuèrent plusieurs sabotages. À la suite de deux sabotages ferroviaires réussis, le 1er mai 1943, les maquisards se trouvèrent en danger et reçurent l'ordre de quitter la région. Ils s'installèrent près d'Annay-sur-Serein où ils trouvèrent refuge dans une cabane de chasse. C'est là que, manipulant son arme, Jean-Louis Dorotte se tira accidentellement une balle dans la cuisse.

Il fut évacué sur l'hôpital de Noyers-sur-Serein. Ses camarades poursuivirent leurs déplacements et se divisèrent en deux groupes qui furent par la suite attaqués, ce qui les obligea à quitter définitivement l'Est du département pour gagner le Morvan.

Jean-Louis Dorotte une fois rétabli ne retrouva pas la liaison avec ses anciens camarades du maquis Vauban.

Il entra en contact avec le maquis de la Flèche noire, fondé fin août 1943 par René Garnier, un sous-officier de carrière évadé d'Allemagne, près de la ferme abandonnée de Bois-Bernard, sur la commune d'Étivey (Aube, près de la limite départementale de l'Yonne). À la mi-septembre 1943, les effectifs du maquis s'élevaient à une petite vingtaine de réfractaires venus de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Jean-Louis Dorotte était parmi eux. Le maquis procéda à des sabotages dans le même espace géographique que celui où avait agi le maquis Vauban. Garnier menait les opérations avec autant de rapidité que d'intrépidité, suscitant l'admiration de ses hommes. Le 21 septembre 1943, il dirigea un coup de main contre un GMR de Saint-Rémy-lès-Montbard (Côte-d'Or) et en récupéra les armes. Le 29 octobre, il captura et exécuta trois soldats allemands à Ancy-le-Franc (Yonne). Le maquis fut attaqué deux jours plus tard et parvint à décrocher en Côte-d'Or. Il fut de nouveau attaqué le 17 novembre dans la région de Montbard (Côte-d'Or), puis poursuivi dans le Châtillonnais. Garnier décida de gagner le Vercors, l'un des maquisards ayant une liaison dans cette région. Il quitta Montbard avec une quinzaine d'hommes, dont Jean-Louis Dorotte, à bord d'un camion gazogène camouflé en véhicule de défense passive et réquisitionné dans une minoterie de Montbard. Ils franchirent la ligne de démarcation et un barrage de gendarmerie à Romans, et rejoignirent les FTP de la Drôme. Ils ne parvinrent pas à s'intégrer dans cette nouvelle organisation. Garnier rejoignit le groupe Pommiès le 10 mars 1944. Une partie des hommes regagna la Bourgogne, les autres continuèrent la Résistance dans les maquis locaux.

Ce fut le cas de Jean-Louis Dorotte qui intégra un maquis FTP. Il faisait partie de l'équipe de Serge Basset ("Alexis") qui se rendit le 18 juin 1944 à Pontaix (Drôme) pour miner un pont sur la RN 93 avec Louis Drogue et Serge Basset. Une erreur de mèche d'explosif provoqua une explosion prématurée qui les tua tous les trois.

Ils furent inhumés le 20 juin à Die (Drôme) en présence d'une foule considérable.

Le nom de Jean-Louis Dorotte figure sur une stèle érigée à Pontaix à la mémoire des trois résistants FTP, sur le bas-côté droit de la route départementale en direction de Crest-Valence, Il figure aussi sur le monument des déportés et fusillés de l'Yonne à Auxerre et sur le monument aux morts de Nuits-sur-Armançon. Il obtint la mention "Mort pour la France".

<https://fusilles-40-44.maitron.fr/dorotte-jean-louis-louis/>



# Cérémonie pour la Victoire du 8 mai 1945

A l'occasion de la Journée Nationale du 81<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, les élèves de notre école élémentaire ont lu l'ordre du jour n° 9 du Général de Lattre de Tassigny, puis le maire a lu le message officiel de Catherine Vautrin, ministre des armées et dans anciens combattants.

Ont suivi le dépôt d'une gerbe, l'appel des Rémigeois "morts pour la France" et la minute de silence avant de faire résonner La Marseillaise chantée par nos jeunes écoliers.



Monsieur le Maire lisant le message officiel



Nos élèves lisant l'ordre n°9



Nos jeunes écoliers chantant la Marseillaise

## Ordre du jour n° 9

*Officiers, Sous-officiers, Caporaux et Soldats  
de la Première Armée française*

*Le jour de la Victoire est arrivé.*

*A Berlin, j'ai la fierté de signer au nom de la France, en votre nom, l'acte solennel de la capitulation de l'Allemagne.*

*Dignes de la confiance de notre Chef Suprême, le Général de Gaulle, libérateur de notre pays, vous avez, par vos efforts, votre ferveur, votre héroïsme, rendu à la Patrie son rang et sa grandeur.*

*Fraternellement unis aux soldats de la Résistance, côte à côte avec nos camarades alliés, vous avez taillé en pièces l'ennemi, partout où vous l'avez rencontré.*

*Vos drapeaux flottent au cœur de l'Allemagne.*

*Vos victoires marquent les étapes de la Résurrection Française.*

*De toute mon âme, je vous dis ma gratitude. Vous avez droit à la fierté de vous-même comme à celle de vos exploits.*

*Gardons pieusement la mémoire de nos morts. Généreux compagnons tombés au Champ d'Honneur, ils ont rejoint dans le sacrifice et la gloire, pour la Rédemption de la France, nos fusillés et nos martyrs.*

*Célébrons votre victoire : victoire de Mai, victoire radieuse de printemps qui redonne à la France la Jeunesse, le Force et l'Espoir.*

*Soldats vainqueurs, vos enfants apprendront la nouvelle épopée que vous doit la Patrie.*

**Berlin, le 9 mai 1945**

**Le Général d'Armée DE LATTRE DE TASSIGNY,  
Commandant en chef de la 1<sup>ère</sup> Armée Française  
J. DE LATTRE**



Les habitants venus en nombre

## Victoire du 8 mai 1945 *(suite)*

### Message officiel de Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants, et de Madame Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants.

Il y a 81 ans, dans la nuit du 6 au 7 mai, à Reims, était signée la capitulation sans condition de l'Allemagne.

Le 8 mai 1945, enfin, après des années d'épreuves, d'horreurs et de combats, l'Europe était libérée de l'emprise totalitaire et génocidaire nazie.

Libérée par tous les Alliés. Libérée avec le concours des armées de la France, "la seule France, [celle] qui se bat" et ne se rend pas.

Ne l'oublions jamais : avant d'être une défaite des armes, la défaite de 1940 fut d'abord une défaite de l'esprit.

Marc Bloch - historien, combattant de 14, volontaire à nouveau en 39, fusillé en juin 1944 - avait porté sur les responsables de la débâcle ce constat implacable : ils avaient "estimé très tôt naturel d'être battus".

Ceux qui continuèrent de croire à la France n'étaient pas des surhommes.

Ce furent les cent trente-trois pêcheurs de l'île de Sein, les cinquante-deux premières engagées volontaires de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce fut Jacques Lusseyran, lycéen non-voyant de 16 ans qui rassembla autour de lui les Volontaires de la liberté, avant d'être déporté à Buchenwald.

Ce furent des femmes et des hommes de tous âges, de tous horizons, de toutes convictions, avec leurs peurs et leurs doutes, mais unis par une même exigence : ne pas subir, ne pas céder.

Cette résolution était d'abord celle de résister au déni du droit et de la justice.

"Dès le 3 septembre 1939", rappelle le général de Gaulle, "nous avons tiré l'épée, seuls avec l'Angleterre, pour défendre le droit violé sous les espèces de la Pologne."

À Londres, sous les bombes du Blitz, à Brazzaville, où l'Ordre de la Libération est créé, se poursuivit la lutte de ceux qui pressentaient que cet affrontement était une guerre contre l'humanité.

Alors que nous célébrons les 400 ans de la Marine nationale, souvenons-nous de l'amiral Muselier, rallié dès 1940 à la France libre et qui lui donna son emblème : la croix de Lorraine.

Souvenons-nous des sous-marinières du Casabianca, déjouant la vigilance ennemie pour armer la Résistance en Corse.

Et derrière eux, toutes les générations de marins qui perpétuent aujourd'hui notre puissance navale avec le porte-avions France Libre.

Souvenons-nous des commandos Kieffer, débarqués à l'aube du 6 juin 1944.

Honorons, sur les plages de Provence, les soldats venus d'Afrique, d'Asie et du Pacifique - tirailleurs, goudiers, spahis de la 1<sup>ère</sup> armée française menée par le général de Lattre de Tassigny, remontant jusqu'à Berlin.

De Lattre qui, face à ce qu'il appelait "les puissances multiples du mensonge", dira : "nous avons découvert tout le prix de notre civilisation en éprouvant sa fragilité."

Rappelons-nous Simone Veil, rescapée d'Auschwitz, qui fit de sa vie une œuvre de réconciliation et de paix : l'idéal européen qu'elle nous lègue fut la réponse à la haine par la force du droit.

Cette victoire était celle du respect de la souveraineté de chaque peuple et de la dignité de chaque personne, contre ceux qui voulurent réduire notre continent à un empire de maîtres et d'esclaves.

Aujourd'hui, pour que plus jamais le pire ne redevienne possible, il nous revient de transmettre aux jeunes qui s'avancent dans la vie - alors que les derniers témoins nous quittent - le "patriotisme agissant" que le général Leclerc confiait aux hommes de la 2<sup>e</sup> DB en leur faisant ses adieux.

Transmettre cette force morale, la première arme d'un peuple qui sut, au bord de l'abîme, se redresser.

Un peuple, le nôtre, que "ni le malheur militaire, ni la faillite des institutions, ni le mensonge, ni la violence n'ont pu détourner de son éternelle vocation". (Charles de Gaulle, discours devant l'Assemblée nationale, 15 mai 1945).

Vive l'Europe libre.

Vive la République.

Et vive la France !



## Les brèves de la commune

### NOUVEAU

En dehors des horaires de la mairie et en cas d'urgence, vous pouvez nous contacter par le numéro d'astreinte suivant **06 87 22 90 88**

### PERMANENCE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Lundi et jeudi de 14h à 18h  
Mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h

### AFFOUAGES

Vous pouvez venir vous inscrire pour les affouages à partir du 17 août jusqu'au 25 septembre 2026.

La distribution sera réalisée le samedi 3 octobre 2026.

### CIVISME

Nous vous rappelons pour le respect de chacun que les règles du code de la route s'appliquent sur l'ensemble de la commune (stationnement, vitesse, priorité à droite, etc...)

Les déjections canines doivent être ramassées par le propriétaire et les chiens attachés.

### ETAT CIVIL

Les jeunes qui ont 16 ans dans l'année doivent venir en mairie pour se faire recenser. Ils doivent se présenter au secrétariat avec le livret de famille et la carte d'identité après la date anniversaire de leurs 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera délivrée et celle-ci est nécessaire pour l'inscription à certains examens, permis de conduire ou autre.

### PASS' Sport jeunes

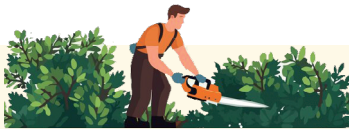
Pensez à venir début septembre récupérer le document en mairie.



### BRÛLER DES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT PAR LA LOI

Il est interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs. En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

### ENTRETIEN DES HAIES ET ARBUSTES



Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Articles 671-672-673 du code civil.



### NOUVEAUX ARRIVANTS ET DEPARTS DE LA COMMUNE

Pour la bonne tenue de la facturation de la redevance d'assainissement et du fichier des ordures ménagères, les nouveaux arrivants et ceux qui quittent la commune doivent en informer le secrétariat de la mairie. Un simple appel pour signaler votre situation suffit parfois à vous éviter bien des soucis.

### PAPIERS D'IDENTITE

Pour le renouvellement de votre passeport ou de votre carte d'identité, il faut vous adresser à la mairie de Montbard qui est équipée du dispositif technique. Faites attention aux délais pour le renouvellement de vos papiers.



### NUISANCES SONORES



#### Semaine

9h - 12h  
14h - 19h30

#### Samedi

9h - 12h  
15h - 19h

**Dimanche  
et jours fériés**  
10h - 12h

### VIGILANCE

Recrudescence des cambriolages, restez vigilants.

## Les brèves de la commune (suite)



### ENTRETIEN DU TROTTOIR

Nous vous rappelons que l'entretien du trottoir ou de la zone située le long de votre propriété sur une largeur de 1 m vous incombe.

### BOITES AUX LETTRES

Pensez à bien vous identifier sur vos boîtes aux lettres.

Numéro dans la rue, Nom(s) et Prénom sont indispensables pour bien être identifié.



### OCCUPATION DES VOIRIES

Nous vous rappelons que vous ne devez en **aucun cas** empêcher le passage de piétons, deux roues, véhicules sur la voie publique. Que ce soit dans une impasse, une ruelle ou autre chemin.

### COLLECTE DES BOUCHONS

Nous vous rappelons que la collecte des bouchons en mairie continue comme habituellement.



## Point d'information - Projet éolien de l'Herbue

Le projet éolien de l'Herbue, débuté en 2015, autorisé depuis 2019 et repris en 2020 par TotalEnergies Renouvelables à la suite du rachat d'un portefeuille de projets développé par la société Global Wind Power, ne pourra finalement pas être réalisé.

Malgré des autorisations obtenues, l'absence de recours et une bonne acceptation locale, le projet a rencontré d'importantes difficultés économiques. Celles-ci sont liées notamment à la faible ressource en vent sur le site et à la limitation de la hauteur des éoliennes en raison de la présence d'une zone de vols militaires (RTBA). Cette situation a été aggravée par la hausse significative des coûts des éoliennes et des matériaux, consécutive à la crise sanitaire puis au contexte international.

Plusieurs solutions ont été étudiées au fil des années (réduction du nombre de machines, utilisation d'éoliennes reconditionnées...), mais aucune n'a permis de garantir l'équilibre économique nécessaire à la poursuite du projet.

En novembre 2025, le délai réglementaire de mise en service après les travaux de raccordement étant dépassé, Enedis a confirmé la perte définitive de la capacité de raccordement électrique. Cette décision marque la fin du projet éolien de l'Herbue.

La municipalité, tout comme TotalEnergies Renouvelables, regrette que ce projet, bien accepté localement, n'ait pas pu aboutir pour des raisons économiques et techniques indépendantes de la volonté des acteurs locaux.

### Rappel : le projet autorisé



- 10 éoliennes SG114 de 2,1 MW
- 21 MW de puissance totale
- Eq conso élec 8300 foyers\*

- Initiation : début 2014
- Dépôt dossier initial : octobre 2016
- Obtention de l'Arrêté Préfectoral: 15 janvier 2019
- AP purgé de recours: vendredi 24 mai 2019
- Démarches de raccordement lancées le 28/05/2019
- Démarrage construction: été 2020
- Mise en service: été 2021



\* Chiffres de 2018 de l'INSEE pour le nombre moyen de personnes par foyer (2,2) et de RTE pour la consommation élec. moyenne des foyers Français (4770kWh / foyer / an)



# Biodiversité

En cette période de forte activité dans nos jardins, il est bon de rappeler quelques règles.

## Les haies

L'Office Français de la Biodiversité encourage les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 juillet pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

Néanmoins, malgré ces périodes préconisées, il existe des réglementations à respecter pour la bonne circulation et la sécurité des usagers sur la voie publique et le respect du voisinage.

- Nous vous rappelons que les haies végétales et branches d'arbres ne doivent pas déborder de votre propriété, ni toucher les conducteurs aériens (Câbles électrique, réseaux téléphoniques cuivre et fibre, l'éclairage public).
- Celles qui donnent sur l'espace public peuvent poser des problèmes de sécurité, ne pas cacher les panneaux de signalisation.
- Si la circulation piétonne est impossible sur le trottoir, cela oblige à marcher sur la chaussée. il s'agit donc d'éviter de mettre en danger les piétons et de leur donner de la visibilité.

**Merci pour votre civisme !**

## Les arbres, les distances à respecter,

### ● Sur routes départementales

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :

- de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

Aux embranchements des routes entre elles ou avec d'autres voies publiques ou à l'approche des traversées des voies ferrées : la hauteur des haies ne peut pas excéder un mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.



### ● Sur voies communales

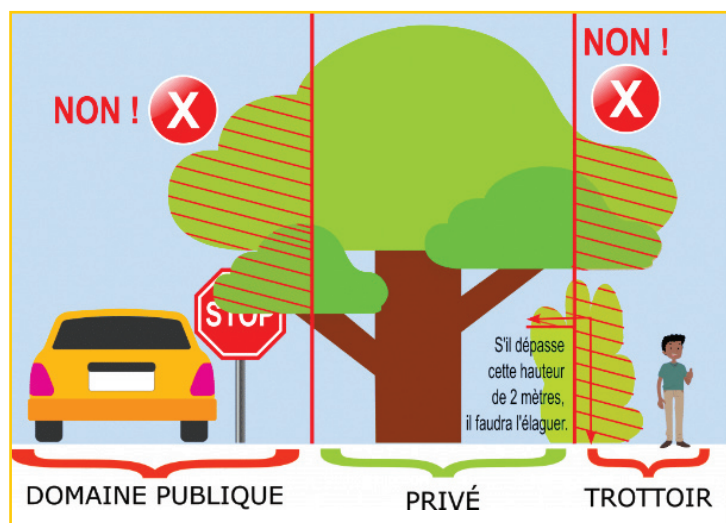
On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

### ● Sur les chemins ruraux

Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.



## Le pouvoir de police du maire

L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, charge le maire de la police municipale, qui a pour objet "d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment (...) tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements (...)".

Le maire est par ailleurs, selon l'article L. 161-5 du Code rural et de la pêche maritime, chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux.

## Biodiversité (suite)

La jurisprudence précise que le maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les dites voies, ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Le maire est donc fondé à prendre tout arrêté visant à

assurer ses missions de police, et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune.

**En cas de non-respect de de la réglementation, le maire peut rédiger un procès-verbal en qualité d'officier de police judiciaire, sous la direction du procureur de la République (article 12 du Code de procédure pénale).**

### Que dit la loi sur l'élagage des arbres près des lignes électriques ?

L'entretien de la végétation autour des lignes est encadré par l'article L. 51 du Code de l'énergie et des normes techniques précises (notamment UTE C17-510).

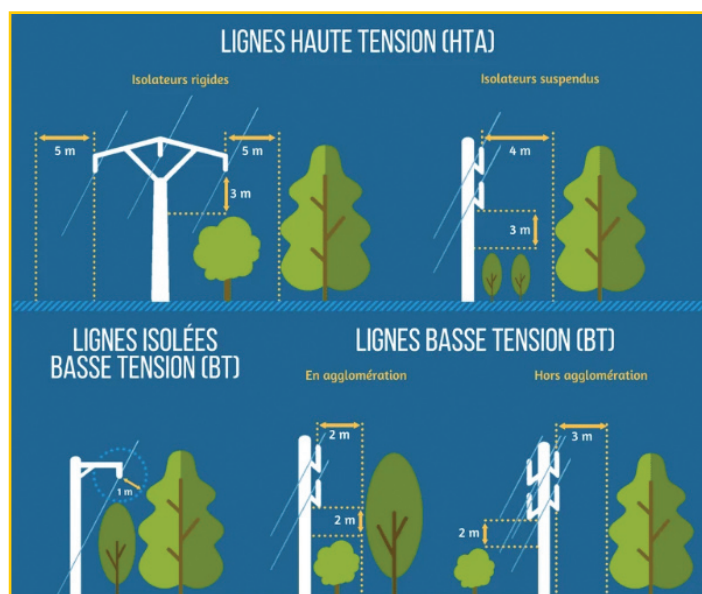
● **Si la ligne est sur votre terrain : vous êtes responsable de l'élagage**, même si elle est publique (ex : Enedis).

● **Si la ligne surplombe votre propriété sans vous appartenir : vous êtes co-responsable** avec le gestionnaire de réseau.

**Quelles distances respecter entre un arbre et une ligne électrique ?**

Les distances minimales varient selon le type de ligne :

| Type de ligne         | Distance minimale de sécurité |
|-----------------------|-------------------------------|
| Basse tension (BT)    | 1 à 2 mètres                  |
| Moyenne tension (HTA) | 3 mètres                      |
| Haute tension (HTB)   | > 5 mètres                    |



### Identifier les lignes électriques près de vos arbres

À noter : ces distances sont mesurées en toutes saisons, branches comprises, et peuvent être étendues selon les conditions climatiques (vents, givre...).

### Qui peut intervenir pour élaguer ?

L'élagage près des lignes électriques nécessite des compétences et habilitations spécifiques (habilitation électrique type HOV-B0, formation travaux en hauteur, connaissance des risques électriques).

À ne pas faire soi-même : intervenir sans qualification est dangereux et illégal dans certains cas. Il est recommandé de faire appel à une entreprise spécialisée et habilitée, capable de travailler en coordination avec le gestionnaire du réseau.

### Que risque-t-on en cas de non-élagage ?

Ne pas élaguer peut engager votre responsabilité civile voire pénale en cas :

- D'accident ou d'électrocution
- De coupure de réseau
- D'incendie lié à un arc électrique

Enedis peut également vous envoyer une mise en demeure, suivie d'une intervention à vos frais.

À retenir : même si l'arbre appartient à un particulier, le gestionnaire de réseau peut exiger une mise en conformité et intervenir si le danger est immédiat.

### Que faire si vos arbres sont trop proches des lignes ?

- Identifier le type de ligne (basse ou haute tension).
- Contacter Enedis ou le gestionnaire local pour signaler la situation.
- Planifier l'intervention avec un professionnel habilité.
- Programmer un entretien régulier pour éviter la repousse dangereuse.

En résumé

- Vous êtes responsable de l'élagage autour des lignes si la végétation est sur votre terrain.
- Des distances de sécurité précises doivent être respectées.
- L'intervention d'un élagueur habilité est obligatoire dans les zones à risque.
- Un bon entretien protège vos biens... et vos responsabilités.



# L'ADMR de Montbard - Semur



## L'ADMR de Montbard Semur



L'ADMR est le **premier réseau national associatif de service à la personne**. L'engagement des bénévoles, leur ancrage dans la vie locale et leur savoir-faire contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, à l'animation et à la création d'emplois dans les communes que nous desservons.

### L'équipe de Montbard Semur

**Chantal Pivard**, Présidente de l'association et son **équipe de bénévoles** (Claudette Cirbeau, Odile Ferreira, Souad Allouis et Marie Paule Cadoux) sont épaulés par **Aurélie Duez et Maelle Mottin**, assistantes administratives qui coordonnent l'activité de l'association afin d'assurer au quotidien la réalisation des différents services que nous proposons. L'association recherche de nouveaux bénévoles pour renforcer son équipe. L'ADMR de Montbard Semur emploie plus de **35 aides à domicile** qui interviennent au domicile de plus de **260 bénéficiaires** répartis sur tout le secteur. L'équipe support de la fédération ADMR de Côte d'Or est là pour apporter aide et soutien aux bénévoles.



### Nos services...

L'association ADMR de Montbard Semur propose une large gamme de service pour le maintien à domicile :

- Service à la personne
- Service de téléassistance Filien
- Service de portage de repas (5 menus au choix)
- Entretien courant de la maison et du linge



ADMR de Montbard Semur  
3 rue Carnot 21500 Montbard  
[03 80 96 33 70](tel:0380963370) | [montbardsemur@admr21.fr](mailto:montbardsemur@admr21.fr)  
[www.fede21.admr.org](http://www.fede21.admr.org)

## L'ADMR de Montbard - Semur (suite)



**L'ADMR de Montbard Semur**



### L'ADMR de Montbard Semur en quelques chiffres...



**5 bénévoles**



**35 aides à domicile**



**260 bénéficiaires**



**29 000 heures  
d'interventions par an**

### L'équipe bénévole



Les bénévoles de notre réseau font vivre notre dimension sociale, solidaire et citoyenne au quotidien. Ils contribuent au bon fonctionnement de l'association, proposent des visites de convivialité pour les bénéficiaires et des animations. Ils luttent contre l'isolement et créent du lien social avec les bénéficiaires.

Pour rejoindre l'équipe bénévole : 06 24 20 33 92 | [arastetter@admr21.fr](mailto:arastetter@admr21.fr)

### Être bénévole à l'ADMR, c'est...

- ✓ Se sentir utile aux autres
- ✓ S'épanouir à travers son action
- ✓ S'enrichir de nouvelles expériences
- ✓ Evoluer dans un cadre ayant de vraies valeurs
- ✓ Partager des moments conviviaux
- ✓ Faire de belles rencontres



ADMR de Montbard Semur  
3 rue Carnot 21500 Montbard  
[03 80 96 33 70](tel:0380963370) | [montbardsemur@admr21.fr](mailto:montbardsemur@admr21.fr)  
[www.fede21.admr.org](http://www.fede21.admr.org)



## Don du sang

En ce mercredi 25 mars après midi, il était l'heure pour les habitués et les nouveaux de se rendre à la grande salle des fêtes pour retrouver les bénévoles de l'Etablissement Français du Sang pour le don du sang.

C'est entre 50 et 70 donneurs qui se retrouvent régulièrement à Saint-Rémy lors des jours de collecte.

La collecte sur la commune a lieu deux à trois fois par an en alternance avec Montbard.

**"Prenez 1 heure pour sauver 3 vies".**



*Les bénévoles de l'association*

## Sensibilisation à la protection des cours d'eau



Le Lions Club Montbard Alésia a récemment mené une action de sensibilisation sur le territoire avec l'installation de panneaux invitant au respect des cours d'eau.

Un panneau a été mis en place sur le pont de la Brenne.

## La fibre prend la relève

Pendant plus de 50 ans, le réseau historique télécom a permis de fournir aux Français un accès à Internet, au téléphone fixe et à la TV.

D'ici 2030, il va progressivement fermer au profit d'une technologie plus rapide, plus puissante, moins énergivore et pérenne : la fibre optique.

Tous les logements (résidences principales et maisons de vacances), locaux d'entreprises et bâtiments publics en France sont concernés par cette migration.

Elle est nécessaire même si vous n'utilisez pas internet et que vous souhaitez conserver votre téléphone fixe.

Aujourd'hui, les délais observés pour le rendez-vous d'installation de la fibre optique à votre logement sont d'environ 3 semaines.

Actuellement, les frais de raccordements sont généralement offerts par les opérateurs.

Enfin, vous pourrez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : vitesse, qualité, stabilité !

### SAINT REMY

**La fermeture du réseau cuivre (téléphonie fixe, ADSL...) est en cours dans votre commune. Le service sera interrompu et les lignes seront coupées au plus tard le 31/10/2029.**

Bonne nouvelle, la fibre est disponible dans **100%** de votre commune, vous êtes sûrement déjà éligible. N'attendez pas le dernier moment, passez dès maintenant à la fibre !

#### JE PASSE À L'ACTION !

Passer à la fibre c'est facile !

Je contacte l'opérateur de mon choix !

Je vérifie avec lui mon éligibilité à la fibre et je choisis mon abonnement.

Je fixe un RDV pour l'installation.

Je reçois la box et je prépare la venue du technicien.

Le jour du RDV, le technicien raccorde mon logement à la fibre.

## Planning prévisionnel des manifestations

### MAIRIE :



**Lundi 13 juillet 2026** : Repas dansant

**Mardi 14 juillet 2026** : Animations familiales

**Vendredi 25 septembre 2026** : Fin des inscriptions pour les affouages

**Samedi 3 octobre 2026** : Distribution des affouages

**Mercredi 11 novembre 2026** : 108<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 à 11h

**Dimanche 29 novembre 2026** : Repas des aînés

### AU CŒUR DE LA VIE RÉMIGEOISE



**Vendredi 14 août 2026** : Concert avec "Pizz'a Bud"

**Samedi 19 septembre 2026** : Concours de fléchettes

**Vendredi 4 décembre 2026** : Repas dansant années 80 - Soirée au profit du Téléthon

**Dimanche 6 décembre 2026** : Loto - Soirée au profit du Téléthon

### CLUB DE L'AMITIÉ :

**Dimanche 18 octobre 2026** : Thé dansant avec l'orchestre Damien Poyard

**Jeudi 31 décembre 2026** : Saint Sylvestre avec l'orchestre Benjamin Durafour



### AMICALE PÉTANQUE RÉMIGEOISE :

**Samedi 25 juillet 2026** : Concours en doublettes challenge Jean-Daniel Dupuis dit "Nious"

**Samedi 1<sup>er</sup> août 2026** : Concours officiel en doublette

**Samedi 3 octobre 2026** : Concours officiel en doublette

## Amicale Pétanque Rémigéoise



Voici les résultats de notre club concernant la saison des championnats de Côte-d'Or 2026 qualificative aux championnats de Bourgogne Franche-Comté puis aux championnats de France qui s'est terminée le 10 mai 2026.

**Championnat triplette promotion** : Alain Hudeley, Jean-Luc Gallois et Patrick Maras ont perdu en 1/4 de finale et sont qualifiés pour la ligue à la Celle en Morvan (71).

**Championnat doublette féminin** : Adeline Létienne et Nadine Dupin ont perdu en 1/2 finale et sont qualifiées pour le ligue à La Celle en Morvan (71)

**Championnat triplette vétérans** : Laurent Poifol, Xavier Outin et Nadine Dupin perdent en 8<sup>ème</sup> de finale et Pascal Menarello, Laurent Parisse et Manuel Dos Santos perdent en 1/2 finale.

**Championnat triplette mixte** : Florence Lamas, Lucas Bacchieri et Laurent Ducoté perdent en 8<sup>ème</sup> de finale.

La saison continue avec en cours les CDC (championnat des clubs) vétérans où nous avons 2 équipes engagées et très prochainement les CDC Open où nous avons 3 équipes engagées.

Rappel pour les concours organisés par le club : 30 mai doublette (challenge Tintin), 20 juin tête à tête, 25 juillet doublette (challenge Nious), 01 août doublette et 03 octobre doublette.



Champ. triplette  
quart de finale



Demi finale doublette  
Féminin à Beaune



Champ. vétérans 8<sup>e</sup> finale



Champ. triplette mixte



Champ. vétérans



## Football Club de Saint Rémy



### Retour sur un événement :

Un week-end sportif et convivial pour le tournoi de notre club s'est déroulé les 19 et 20 avril. Tournoi marqué par un beau succès qui a rassemblé 43 équipes venues partager ce moment.

Le samedi, les plus jeunes ont ouvert les festivités avec 12 équipes en catégorie U7 et 19 équipes en U9.

Le dimanche, ce sont 12 équipes en U11 qui ont pris le relais offrant de belles rencontres tout au long de la journée.

A noter la très belle performance de notre équipe U11 (équipe 1) qui a remporté le tournoi.

Au total, près de 300 enfants ont foulé les terrains durant le week-end dans une ambiance chaleureuse et dynamique, sous les encouragements de nombreux parents et supporters.

Présent sur les deux fins de journées, M. le Maire, Hervé Culas, a tenu à remettre les coupes et médailles aux enfants, un moment apprécié par tous.

Ce tournoi a une nouvelle fois été l'occasion de mettre



Nos U7 / U9

en avant les valeurs du sport : respect, fair-play et esprit d'équipe.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles, éducateurs et partenaires qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.



Nos U11 - Equipe 1



Nos U11 - Equipe 2

## Au Cœur de la Vie Rémigeoise



### PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

**14 août 2026** : Concert avec PIZZ'A BUD

**19 septembre 2026** : Concours de fléchettes

Notre vide-greniers du 10 mai a rencontré un vif succès malgré le mauvais temps. Les rémigeois sont venus en nombre à la rencontre des exposants. Nous vous remercions chaleureusement.

Le boulodrome a permis aux exposants présents de rester à l'abri.



## Club de l'Amitié



### NOS ACTIVITÉS REPRENDRONT COURANT SEPTEMBRE

- **Activité jeux** : tous les mercredis à 14 h15, reprise le 16 septembre 14h15.
- **Activité danse** : reprise dernière semaine de septembre à 19h30 à la salle des fêtes.
- **Activité petits points** : reprise le jeudi 10 septembre à 14h15.

Contact : Guy Souilliant 06.16.90.29.67 - [guy.souilliant@gmail.com](mailto:guy.souilliant@gmail.com)



### THÉ DANSANT D'AUTOMNE

Le dimanche 18 octobre 2026 à 14h30, l'orchestre Damien POYARD enchaînera les morceaux de musique pour le plus grand plaisir des fans de thé dansant. Entrée sur réservation.

### RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Notre soirée de la Saint Sylvestre sera animée, cette année, par l'orchestre "Benjamin Durafour".

## Association des Parents d'Elèves (A.P.E)



### Fête du printemps et vide-greniers pour soutenir les sorties scolaires

Ce printemps, l'Association des Parents d'Elèves a organisé deux événements pour soutenir financièrement les projets scolaires.

**Mercredi 6 mai** : la Fête du printemps a rassemblé de nombreux participants malgré une météo capricieuse autour d'une vente de plants en partenariat avec le GAEC du Moulin Chantrier. Le concours

de dessin a connu un franc succès avec 22 œuvres soumises, qui ont suscité l'admiration de 40 votants. Bravo aux gagnants : Nolan, Milord, Alice, Eden, et Céleste. Pour récupérer votre dessin, n'hésitez pas à nous contacter. Les lots venaient de Mano et Bud pour les pizzas, J.O pour le fromage et le GAEC pour les plants, merci à eux.

**Dimanche 10 mai** : l'APE était présente au vide-greniers organisé par l'ACVR pour une vente de livres. Grâce à la générosité des familles, qui ont fourni de nombreux ouvrages, le stand a pu voir le jour.

Malgré les conditions climatiques, ces deux initiatives ont permis de récolter des fonds pour l'école. Un immense merci à toutes les personnes qui ont contribué, participé ou soutenu ces actions.



Contact : 06 49 89 18 13 - [ape.saintremy21@gmail.com](mailto:ape.saintremy21@gmail.com)

## Jeux

### SUDOKU

Facile

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 |   | 4 | 5 |   |   |   |   |   |
| 2 |   |   |   |   |   | 3 |   | 7 |
|   |   | 6 | 8 | 1 |   | 9 | 4 | 2 |
| 1 | 6 |   | 7 | 9 |   |   |   |   |
|   |   | 3 | 4 |   | 1 | 7 |   |   |
|   |   |   |   | 3 | 6 |   | 1 | 9 |
| 8 | 1 | 5 |   | 6 | 2 | 4 |   |   |
| 7 |   | 2 |   |   |   |   |   | 6 |
|   |   |   |   |   | 4 | 5 |   | 8 |

Moyen

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   |   | 4 |   |   |   |   |   |
| 4 | 1 | 7 | 5 | 9 |   |   |   |   |
|   | 2 | 3 |   |   |   |   |   |   |
| 2 | 7 |   | 9 |   |   |   | 4 |   |
|   | 4 | 1 | 6 | 3 | 5 | 9 | 2 |   |
|   | 6 |   |   |   | 4 |   | 5 | 1 |
|   |   |   |   |   |   | 3 | 7 |   |
|   |   |   |   | 6 | 1 | 4 | 9 | 5 |
|   |   |   |   |   | 9 |   |   |   |



## VOS IDEES NOUS INTERESSENT

A cet endroit, vous pouvez indiquer vos idées, vos remarques ou vos suggestions concernant le bulletin ou le village, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Ce coupon est à remettre dans la boîte à lettre de la mairie ou au secrétariat.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## SOLUTIONS SUDOKU

**Facile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 9 | 4 | 5 | 2 | 7 | 6 | 8 | 1 |
| 2 | 8 | 1 | 6 | 4 | 9 | 3 | 5 | 7 |
| 5 | 7 | 6 | 8 | 1 | 3 | 9 | 4 | 2 |
| 1 | 6 | 8 | 7 | 9 | 5 | 2 | 3 | 4 |
| 9 | 2 | 3 | 4 | 8 | 1 | 7 | 6 | 5 |
| 4 | 5 | 7 | 2 | 3 | 6 | 8 | 1 | 9 |
| 8 | 1 | 5 | 9 | 6 | 2 | 4 | 7 | 3 |
| 7 | 4 | 2 | 3 | 5 | 8 | 1 | 9 | 6 |
| 6 | 3 | 9 | 1 | 7 | 4 | 5 | 2 | 8 |

**Moyen**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 5 | 8 | 4 | 2 | 3 | 7 | 1 | 9 |
| 4 | 1 | 7 | 5 | 9 | 6 | 2 | 3 | 8 |
| 9 | 2 | 3 | 1 | 8 | 7 | 5 | 6 | 4 |
| 2 | 7 | 5 | 9 | 1 | 8 | 6 | 4 | 3 |
| 8 | 4 | 1 | 6 | 3 | 5 | 9 | 2 | 7 |
| 3 | 6 | 9 | 2 | 7 | 4 | 8 | 5 | 1 |
| 1 | 9 | 4 | 8 | 5 | 2 | 3 | 7 | 6 |
| 7 | 8 | 2 | 3 | 6 | 1 | 4 | 9 | 5 |
| 5 | 3 | 6 | 7 | 4 | 9 | 1 | 8 | 2 |

### MAIRIE DE SAINT RÉMY :

Tél./fax : 03 80 92 15 63 - E mail : [mairie.saint-remy@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-remy@wanadoo.fr)



Commune de Saint-Rémy - Côte-d'Or • Site Internet : [www.saint-remy-21.com](http://www.saint-remy-21.com)

**En dehors des horaires de la mairie et en cas d'urgence,**  
vous pouvez nous contacter par le numéro d'astreinte suivant **06 87 22 90 88**

#### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 14 h à 18 h  
Mardi : de 8 h à 12 h  
Mercredi : de 8 h à 12 h

Jeudi : de 14 h à 18 h  
Vendredi : de 8 h à 12 h